
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2024 – 1001 DU 26 JUIN 2024

portant retrait du décret n° 2023-608 du 29 novembre 2023 en ce qui concerne le commissaire de police de 2^{ème} classe **AMANKPO Pascal**, pour cause de radiation des effectifs de la Police républicaine.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2017-41 du 29 décembre 2017 portant création de la Police républicaine, telle que modifiée par la loi n° 2020-14 du 03 juillet 2020 ;
- vu** la loi n° 2020-16 du 03 juillet 2020 portant statut spécial des personnels de la Police républicaine ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2024-892 du 11 avril 2024 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2021-456 du 15 septembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction générale de la Police républicaine ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2023-372 du 19 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique ;
- vu** le décret n° 2023-607 du 29 novembre 2023 portant modalités de reversement et de reclassement de deux cent trente-quatre (234) fonctionnaires de police dans le corps des officiers de police ;
- vu** le décret n° 2023-608 du 29 novembre 2023 portant reversement et reclassement de deux cent trente-quatre (234) fonctionnaires de police dans le corps des officiers de police aux grades de commissaire de police stagiaire et commissaire de police de 2^{ème} classe ;
- vu** l'arrêté interministériel année 2023/n° 270/MISP/MEF/DC/SGM/DGPR/SA /085SGG23 du 14 novembre 2023 portant cessation définitive de fonction pour cause de radiation du brigadier de police AMANKPO Pascal, matricule 01678 ;
- sur** proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique,

DÉCRÈTE

Article premier

Le décret n° 2023-608 du 29 novembre 2023 portant reversement et reclassement de deux cent trente-quatre (234) fonctionnaires de Police dans le corps des officiers de police aux grades de commissaire de police stagiaire et commissaire de police de 2^{ème} classe est retiré en ce qui concerne le commissaire de police de 2^{ème} classe AMANKPO Pascal, pour perte de la qualité de fonctionnaire de police intervenue le 14 novembre 2023.

Article 2

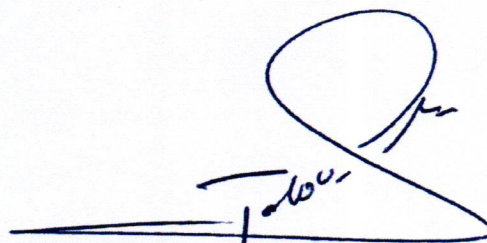
Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Article 3

Le présent décret sera publié au Journal officiel.

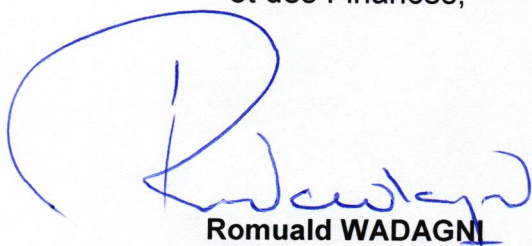
Fait à Cotonou, le 26 juin 2024

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



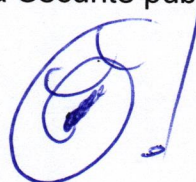
Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'Etat

Le Ministre de l'Intérieur
et de la Sécurité publique,



Alassane SEIDOU

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; C.COM 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MISP 2 ; MEF 2 ; AUTRES MINISTERES 19 ; SGG 4 ; INTERESSE 1 ; JORB 1.